

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVIII^e Volume.
N^o 4. — Avril 1899

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1899

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, secrétaire-général.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Morel, Vantroys et Guilleminot. — Secrétaire-Général : M. Mourat-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Pillois. — Secrétaire : M. Lestocq. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Noché. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavallier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucat. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.

CREIL. — Président : M. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.

CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. V.-Présidents : M. Petit et Delépine. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.

GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Vice-Présidents : MM. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. et Bex.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. Vice-Présid. : MM. Deslandes et Bouffet. Secrétaire : M. Conin. V.-Sec. : M. Riby. Trésorier : M. Délégué : M. Lefebvre.

Les Concours semestriels de l'année 1899 auront lieu les 25 Juin et 12 Novembre. Une Médaille d'or est spécialement offerte pour le Concours du 12 Novembre; il est également offert un prix pour la culture spéciale du Céleri.

Il y aura aussi, en 1899, des visites de jardins; une Médaille d'or pourra également être décernée pour ces visites.

Il est de plus établi en 1899 un Concours spécial entre instituteurs pour la visite de leurs jardins.

Les Sociétaires qui désireraient avoir des visites devront se faire inscrire chez le Secrétaire-Général avant la séance de Mai, au plus tard.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 9 AVRIL 1899.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Sont admis pour faire partie de la Société :

M. LEJAY, receveur des Contributions indirectes à Senlis.

M. ZERR, boulanger à Senlis.

M. BAUDET (Auguste), jardinier chez M. Civet, à Saint-Maximin.

M^{me} MOQUET, à Balagny-Chamant, comme dame patronnesse.

Et M. BACUET, jardinier à Senlis.

Sont présentés :

M. HAQUIN, faïencier à Senlis (par MM. Lozet et Fauvet).

M. PRÉVOST, jardinier chez M^{me} Alépée, à Senlis (par MM. Lozet et Benjamin Constant).

XVIII^e VOLUME. — N^o 4. — AVRIL 1899.

M. DAGUET (Edouard), épicier-grainetier à Senlis (par MM. Davenne et Thirion).

M. le Président signale la nomination au titre d'officier de l'Instruction publique, de M. Valadon, président de la Section de Nanteuil; à celui d'officier d'Académie de M. Berdin, conseiller général du canton de Pont. L'assemblée, à l'unanimité, vote des félicitations aux deux nouveaux promus.

M. le Président annonce que la Société a à déplorer le décès de deux de ses anciens membres : M. Nonce Rispolo, propriétaire au Poteau-Chamant, et M. Lanavit, propriétaire à Senlis, et il demande à ce que les regrets de la Société soient inscrits au procès-verbal, ce qui est accordé à l'unanimité.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1^o Circulaire émanant du Ministère de l'Agriculture, accompagnée d'une carte de délégué, demandant si la Société a l'intention de se faire représenter au Concours régional d'Amiens, qui doit avoir lieu du 17 au 25 juin ;

2^o Circulaire de la Société nationale d'horticulture de France, invitant la Société à nommer un ou deux délégués pour assister au Congrès international horticole de mai prochain ;

3^o Annonces d'Expositions : A Paris, dans le Jardin des Tuileries, du 24 au 29 mai ; — à Orléans, du 7 au 12 juin ; — à Amiens, à l'occasion du Concours régional, du 21 au 25 juin ; — à Poitiers, du 6 au 11 juin ; — à Montpellier, du 18 au 22 mai ; — à Lyon, du 3 au 12 novembre ;

4^o Les catalogues et prix-courants suivants : Plantes pour massifs de Schmitt, horticulteur à Lyon ; — Fraisiers remontants de Bouyer-Fonteneau, à Saint-Nazaire ; — Asperges de Louis Lhérault, à Argenteuil ; — Pots à fleurs, nouveaux modèles, de Henri Jay, à la Guillotière, représenté par Dumont, 27, rue Paradis, à Paris ; — Graines de Claux, 20,

quai de la Mégisserie, Paris ; — Outils et accessoires horticoles de Tissot, 31, rue des Bourdonnais, Paris.

M. le Secrétaire Général donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour :

M. le Président a soumis au Conseil une proposition de M. Guillemot, tendant à profiter de l'inauguration de la statue du duc d'Aumale pour faire, vers le mois de septembre, une Exposition d'horticulture à Chantilly. Le Conseil est d'avis d'admettre en principe le projet de cette Exposition ; mais comme les éléments indispensables pour prendre une décision font encore défaut, il a ajourné sa résolution à une réunion ultérieure.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil a décidé de faire insérer dans le prochain Bulletin, une feuille contenant un appel aux Membres de la Société, pour les engager à faire de la propagande pour recruter de nouveaux Sociétaires.

Ces décisions sont approuvées par l'assemblée.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la Tombola, et la plupart des assistants se rendent au Jardin d'expériences, où M. le Professeur donne une très intéressante leçon sur l'ébourgeonnement et le pincement du Pêcher, ainsi que sur le pincement de la fleur du Poirier et du Pommier.

—————
Apports en séance :

M. BAUDET, de Saint-Maximin, expose une dizaine de Fraisiers en pots (Vicomtesse Héricart de Thury), portant de très beaux Fruits et une botte de Carottes et de Navets nouveaux. — *Mention très honorable avec félicitations* du jury, et *remerciements* pour deux pots de Fraisiers offerts pour la tombola.

M. RAMUS, plusieurs Laitues gottes suisses, offertes pour la tombola. — *Mention honorable* pour son activité et *remerciements*

Mention honorable et remerciements à M. CHÉRET, pour ses Pommes Reinette du Canada et Newton pippin, offertes pour la tombola.

Remerciements à M. LOZET pour Pommes Canada et Calville, provenant du Jardin d'expériences, pour la tombola.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 16 AVRIL 1899.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Les membres présents sont : MM. Petit, Oudin, Fasquelle, Lafontaine, Ducrô, Droux, Gacongne, Montiers, Dandrieux et Francolin.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du mois dernier, M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur les opérations à effectuer sur les arbres fruitiers pendant le cours de leur végétation.

Séance levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1899.

Le jeudi 27 avril 1899, la Section d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'École des Garçons, sous la présidence de M. Delépine, second vice-président.

Présent au bureau : M. Delépine ; M. Grélez, secrétaire, s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui ne donne lieu à aucune rectification, ouvre la séance.

M. Lozet, le dévoué professeur, prend alors la parole pour sa leçon qui comprend : 1° les différentes greffes ; 2° les opérations à faire sur les arbres fruitiers pendant le cours de la végétation ; 3° une leçon pratique dans le jardin de l'École, en présence du jardinier du château de Versigny et de 9 élèves présents.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

DÉGUSTATIONS

Rectification au dernier Bulletin :

Lire *Reinette d'Anthézieux* au lieu de Reinette d'Anthi-zienne.

7 Avril.

POIRE M^{me} NANCY D'IRAY. — Fruit assez gros, turbiné. — Peau jaune clair, très abondamment marbrée de rouille. — Chair verdâtre, ferme, sèche, insuffisamment juteuse et sucrée. — Peut-être pas encore assez mûre.

28 Mars.

POIRE COURTE QUEUE D'HIVER. — Fruit assez gros et gros, tronqué et bosselé, à pédoncule gros et très court. — Peau épaisse, rugueuse, complètement recouverte de rouille foncée. — Chair jaunâtre, grossière, presque fondante, assez juteuse, bien sucrée, d'un relevé un peu grossier. — Arbre à bois grêle, exigeant des pincements longs, laissant facilement tomber son fruit à l'automne.

28 Mars.

POMME REINETTE DORÉE. — Fruit moyen, rond. — Peau fine, jaune, marbrée de rouille, lavée de carmin à l'insolation. — Chair blanche, tendre, insuffisamment juteuse et sucrée. — Devait être trop mûre.

APICULTURE

Travaux du mois de Mai.

Avec le mois de mai, la grande consommation est dans les ruches par suite de la grande ponte; surveiller plus que jamais les provisions. — Agrandir le nid à couvain dans les ruches à cadres. — Intercaler dans les cadres des rayons bâtis, surtout si possible des rayons à cellules d'ouvrières. — Avoir toujours des ruches prêtes à recevoir les essaims. — Mettre généralement dans le courant du mois les hausses ou les cadres en vue d'une première récolte. — Faire les essaims artificiels, surtout par la méthode Vignole, qui s'applique à tous les systèmes de ruches. — Surveiller les essaims naturels; pour les arrêter, jeter sur l'essaim fugitif pour le faire poser, de l'eau ou du sable; leur envoyer au moyen d'une glace la réflexion des rayons solaires.

ALF. HARDRET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Pour empêcher les vers de soulever les oignons, et les oiseaux de déterrer les pois. — Qui n'a pas maugréé, lorsqu'après avoir fait des plantations d'oignon de Mulhouse, d'ail ou d'échalotte, il a constaté le lendemain ou souvent durant une quinzaine de jours qu'une grande quantité de bulbilles étaient arrachés par les lombrics? — Or, il est un moyen peu dispendieux et qui réussit très bien, d'éviter cet accident. Ce moyen consiste tout simplement, avant d'opérer la plantation des bulbilles, à les immerger dans une solution de sulfate de cuivre à raison de 30 à 50 grammes de cristaux par litre d'eau. Voici le détail de l'opération: après avoir mis les bulbilles dans un linge, on plonge le paquet pendant quelques secondes dans la solution; ensuite, si l'on ne doit

pas planter les bulbes tout de suite, on les étale pour les faire sécher. Le peu de sulfate de cuivre qui reste sur la pellicule extérieure suffit pour empêcher les vers d'y toucher. On peut d'ailleurs opérer la plantation des bulbilles immédiatement après l'opération, sans qu'il soit besoin de les faire ressuyer.

On peut aussi sulfater les pois en les laissant tremper d'un quart d'heure à une demi-heure dans la solution sus-indiquée. Si, enfin, on craint de les voir déterrer par les corbeaux, les pies ou les souris, on les saupoudrera, préalablement à la plantation, de minium (oxyde de plomb): la valeur d'un dé à coudre de minium suffit pour un litre de semence.

(Revue horticole .

J. D. HUET.

* *

La graine de melon. — Pour se procurer de la bonne graine de melon, d'après le *Lyon Horticole*, consacrer quelques melons sur la couche qu'on croira être les meilleures, les y laisser jusqu'à parfaite maturité, même passée, et les exposer au soleil jusqu'à ce qu'ils pourrissent. On en retire alors la graine, on la lave et on la fait sécher à l'ombre; on la serre ensuite dans un endroit bien sec, et elle peut se garder pendant huit ou neuf ans. La graine d'un melon qui a été mangé n'est pas ordinairement si bonne, par la raison que souvent elle n'est pas assez mûre, ou que le melon a été rafraîchi avant d'être mangé.

* *

Phlox canadensis Sw — Le *Phlox canadensis L.*, encore appelé *Phlox divaricata L.*, est une charmante plante de l'Amérique du Nord, vivace et rustique sous notre climat, qui est actuellement fleurie au fleuriste de la ville, et dont la culture n'est pas assez répandue, car elle peut rendre de grands services pour l'ornementation des massifs ou des bordures au printemps. Ses jolies fleurs, lilas pâle ou bleu rosé ou violacé, réunies en corymbes dichotomes, et recouvrant

totalément les touffes, qui ne dépassent pas 0 m. 35 de hauteur, seront fort appréciées.

Le *Phlox canadensis* est également une très bonne plante pour l'ornementation des rocailles ou du jardin alpin où il produit, en avril-mai, le plus joli effet à côté de ses congénères *Ph. amœna subulata*, *Stellaria*, etc., que l'on ne rencontre également pas assez dans les cultures.

(*L'Horticulture Nouvelle*).

*
* *

Quel temps fera-t-il ? — Tout le monde peut le savoir, au moyen d'observations simples et faciles, en se conformant à la règle suivante :

Le temps se comporte 11 fois sur 12 comme le cinquième jour de la lune, si le sixième est le même que le cinquième ; et 9 fois sur 10 comme le quatrième jour de la lune, si le sixième est le même que le quatrième.

On n'a donc qu'à observer le temps qu'il fait les quatrième, cinquième et sixième jours de chaque lune.

Cette règle a été formulée par le maréchal Bugeaud, le légendaire soldat-laboureur. Il en avait puisé les éléments dans ces volumineux registres trouvés dans un couvent de moines espagnols, sur lesquels ces vaillants et modestes pionniers de la science consignaient, depuis plus de trois cents ans, des observations météorologiques.

*
* *

Le Chrysanthème miniature. — Quelque temps avant la formation du bouton à fleur, c'est-à-dire de la mi-août à la mi-septembre, on bouture en godet l'extrémité des tiges encore herbacées dans une composition de terre analogue à celle employé pour le bouturage du printemps. Il faut avoir bien soin, en repiquant la bouture, de la serrer convenablement, afin qu'elle adhère très bien à la terre ; elles sont

ensuite placées sous châssis à froid le plus près possible du vitrage. On arrose aussitôt et on tient le châssis fermé jusqu'à ce que la reprise soit assurée ; après quoi on donne de l'air, il ne faut pas non plus oublier d'ombrer lorsqu'il fera du soleil. On peut aussi bouturer dans des pots de 12 à 14 centimètres ; mais alors il faut mettre 4 ou 5 boutures dans le même pot, en ayant soin de mettre ensemble les tiges d'une même variété, ou des variétés fleurissant à la même époque ; les mêmes soins qu'aux précédentes leur seront donnés.

Si le bouturage a été fait en temps opportun, lorsque la reprise est complète, l'époque de floraison est arrivée ; les boutures, ayant eu le temps de se développer de quelques centimètres, fleurissent à raison d'une fleur par plante d'une dimension presque égale à celle qu'elle aurait eue si on l'avait laissé fleurir sur son pied-mère.

(*Le Nord horticole*).

*
* *

Un moyen pour avancer la floraison des Roses à l'air libre. — Planter, auprès d'un mur à bonne exposition, le midi, si possible, en un sol sec, additionné de terreau et de plâtras de démolition, de bonnes variétés de Rosiers thé, grimpants, très florifères, hâtifs. Parmi les meilleures variétés pour cette culture, on peut citer : *Bouton d'or*, *Madame Bérard*, *Belle Lyonnaise*, *Gloire de Dijon*, *Céline Forestier*, *Ophirie*, *Aimée Vibert*, *Reine Marie-Henriette*, *Chromatella*, *Triomphe de Rennes*, *Unique jaune*, *Madame Barthélemy Levet*, etc.

Tailler très long, fin octobre, abriter une partie des rameaux en les passant derrière les lattes d'un treillage en bois peint en vert et le pied au moyen d'un peu de feuilles ou de litière.

L'hiver passé, en avril, même avant fin mars, lorsque les bourgeons commencent à se montrer, biner la terre après

l'avoir saupoudrée de 50 grammes de l'engrais suivant par pied de Rosier :

- Superphosphate 16°..... 30 gr.
- Sulfate de fer..... 40 gr.
- Sulfate de potasse..... 40 gr.

Cette composition a le mérite incontestable d'avancer toute espèce de floraison et de maturation de graines et de fruits.

Mettre sur la terre un paillis de mousse destiné à retenir la chaleur et l'eau des arrosages, puis, trois fois par semaine, arroser avec de l'eau chauffée à 50° centigrades environ.

Lorsque les boutons sont bien formés, bassiner tous les jours au plein soleil avec de l'eau à 20°, dans laquelle on met 5 grammes de sulfate de fer en dissolution pour 40 litres d'eau.

A ce moment aussi, un peu de nitrate de soude, dans l'eau des arrosements, ne gâterait rien à l'affaire.

Il est bien entendu qu'il ne faudra bassiner les feuilles que quand la température sera à plus de 10° au dessus de zéro, près du mur.

V. BEAUMONT.

(Petit Jardin).

* *

Pour favoriser la fructification des arbres. — Il existe parmi les arbres fruitiers, quelques variétés qui fleurissent abondamment chaque année, et dont les fleurs tombent bientôt sans qu'aucun fruit none, quoique le sol, l'exposition et les soins du cultivateur semblent concourir également au succès de la récolte. Toute la sève de ces arbres, généralement plus vigoureux que les autres, semble s'épuiser en une production surabondante de fleurs, et si l'art n'y porte secours, il ne reste pas assez de force à l'arbre pour développer les fruits. On remédie avec succès à un tel inconvénient, en coupant avec des ciseaux une partie des fleurs ou boutons à fleurs formant le corymbe, aussitôt qu'ils se sont suffisamment allongés pour pouvoir faire passer entre eux la

pointe de l'instrument, quelques jours avant leur épanouissement; on laisse seulement cinq ou six fleurs sur chaque corymbe, selon sa force, ayant la précaution de conserver, de préférence, les fleurs portées par les pédoncules les plus vigoureux et qui se trouvent en même temps le plus près du centre. Cette opération a pour effet de faire refluer la sève aux fleurs conservées et de leur donner assez de force pour produire deux ou trois fruits sur chaque ombelle, lequel produit suffit pour indemniser des soins qu'il demande. On peut aussi faire une autre opération plus simple qui est employée avec succès sur les jeunes arbres; elle consiste à retarder la taille ou le raccourcissement des nouveaux rameaux jusqu'au moment où les fleurs sont parvenues au degré de développement ci-dessus indiqué, et de les couper alors à la longueur habituelle. Le retard, ainsi occasionné dans le mouvement de la sève, fait nouer le fruit en abondance.

Henri THEULIER fils.

(Revue horticole).

* *

Pour obtenir de la graine de giroflée à fleur double. — Nous groupons dans un terrain sain et bien ensoleillé une quantité égale de Giroflées à fleurs simples et de Giroflées à fleurs doubles, en ayant soin de les rapprocher autant que possible les unes des autres.

Le succès de l'opération est subordonné à la floraison simultanée des deux sortes de plantes. Autrement dit, pour que l'opération réussisse, il est indispensable que les plantes à fleurs simples et les plantes à fleurs doubles épanouissent leurs fleurs en même temps. Or, les plantes à fleurs simples, qui seront les porte-graines, ont une floraison plus hâtive que les autres. Tant que ces dernières n'épanouissent pas leurs fleurs, il faut absolument supprimer les fleurs simples. Le même accident se produirait à la fin de la floraison des plantes à fleurs doubles. A ce dernier moment, il importe donc d'arrêter d'une façon absolue la récolte des graines.

Les plantes devront être paillées avec soin et arrosées modérément. Pendant les arrosages, on évitera autant que possible de mouiller les fleurs, le pollen devant toujours être très sec.

On devra attendre la complète maturité des graines et les conserver dans leur silique jusqu'au moment où l'on fera les semis. (*Bulletin de la Société d'Horticulture de Reims.*)

*
* *

La Maladie noire des Clématites. — Jusqu'ici, on est pas encore parvenu à trouver un remède réellement efficace contre le champignon qui détruit tant de jeunes Clématites. On arrive cependant à en diminuer fortement les effets, en évitant de les repoter ou de les planter dans une terre où il est entré du terreau de fumier. Il faut, au contraire, faire un mélange de bonne terre franche et de terre de bruyère bien décomposée. On doit aussi employer la bouillie bordelaise et éviter que la plante soit en contact avec du bois pourri; c'est pourquoi il sera nécessaire de se servir comme tuteur de bois solides d'une décomposition lente et, de préférence, sulfatés. (*Journal d'horticulture du Nord*)

*
* *

Moyen d'éloigner les souris des paillasons. — Ayant vu autrefois dans un journal une recette pour empêcher les souris de faire des dégâts dans les paillasons, j'en fis l'essai; m'en étant toujours bien trouvé, je pense qu'il peut être à propos, au moment où on va bientôt les rentrer, de rappeler cette recette, qui consiste tout simplement à jeter quelques poignées de sable bien sec sur chaque lit de paillasons que l'on range: deux ou trois litres de sable suffisent pour une cinquantaine de rouleaux.

Comment le sable agit-il pour éloigner les souris? Je présume que, le sable étant très mouvant, au moindre mouvement que peuvent faire les souris pour s'introduire ou faire

des galeries dans les paillasons, il leur en tombe dans les yeux, ce qui doit leur faire trouver cette poussière incommode et les forcé à chercher un autre asile.

Mes paillasons, quoique toujours sulfatés et chaulés après leur confection, n'étaient pas toujours à l'abri de ces rongeurs. Depuis que j'emploie le sable, je n'ai plus à regretter les dégâts faits par les souris.

J'engage mes collègues à faire l'essai de ce procédé, qui est à la portée de tous. G.-D. HUET.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de Reims.*)

*
* *

Contre les vers des poireaux. — Il existe beaucoup de jardins dans lesquels les poireaux sont dévorés par des petits vers qui rongent le cœur, ce qui empêche naturellement le développement des plantes. Les jardiniers perdent souvent des planches entières de plants sans procurer remède à ce fléau. Cependant le journal *l'Agriculture* assure qu'en faisant dissoudre 40 à 50 grammes de savon noir par litre d'eau, que l'on dirige avec un pulvérisateur dans l'intérieur des petites feuilles, on fait disparaître promptement les larves, et les poireaux reprennent leur vigueur.

(*Nouvelles Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde.*)

*
* *

A propos de la déplantation des Oignons à fleurs. — Très souvent, le jardinier est forcé d'arracher les oignons à fleurs pour les remplacer, dans les massifs, par d'autres plantes, soit pour l'ornementation, soit pour le rapport: dans le Nord on ne pratique pas la *jachère*. Un terrain doit toujours être en rapport. Dans ce cas, nous conseillons aux jardiniers de ne pas laisser longtemps les oignons à fleurs au soleil et à l'air. Aussitôt secs, il faut les placer dans un hangar, autant

que possible situé au Nord. Il faut surtout leur éviter la visite des souris et mulots.

Dans les plates-bandes des potagers et du jardin paysager, il est avantageux de ne pas déplanter les oignons pendant plusieurs années (trois, quatre et même six ans). Les espèces rustiques, Narcisses, Jonquilles, Tulipes, Jacinthes, Glayeuls rustiques, Crocus, Scilles, Muscari, Chionodoxa, Iris bulbeux et autres, etc., forment des touffes magnifiques couvertes de fleurs abondantes. Un bon engrais de bouse de vache appliqué à l'automne leur fait donner des fleurs plus grandes, plus belles.

Une dernière recommandation : plantez profondément ; il vaut mieux enterrer à 20 centimètres et même à 25 centimètres qu'à 05 centimètres, selon l'oignon ; les plantes souffrent moins des froids et sont plus vigoureuses.

Ad. VAN DEN HEEDE.

(*Journal de la Société régionale d'Horticulture
du Nord de la France*).

* *

Le Chancre des Arbres fruitiers. — L'organisme mystérieux qui accomplit ces ravages est un champignon microscopique ; il n'est, au début, qu'un filament excessivement ténu ; il s'introduit dans les cellules, s'y ramifie et s'y multiplie en exerçant son action destructive lente, mais certaine. Les botanistes lui ont donné le nom de *nectria ditissima*.

Le *nectria* est un parasite de blessure ; il ne se développe que sur les plaies, tailles mal faites, attaque des chenilles, des insectes, du puceron lanigère, de la gelée, etc.

Mais si le parasite est la cause immédiate, il est un fait connu, c'est qu'il s'attaque de préférence aux sujets affaiblis et épuisés, ou à ceux auxquels le sol n'est pas favorable. Les lieux humides qui favorisent tous les parasites végétaux en général, favorisent également le développement des chancres.

Quand donc une plantation est envahie par le chancre, il faut penser tout d'abord à appliquer un traitement général : changer la terre, l'aérer, la défoncer, apporter des engrais minéraux, des cendres de bois, des scories principalement en même temps qu'on fera usage des engrais organiques actifs.

Puis les branches fortement atteintes seront enlevées et brûlées, les plaies recouvertes au goudron ou au mastic à greffer. Les rameaux moins endommagés et en bon état de fructification seront soigneusement pansés ; les chancres seront badigeonnés avec une solution concentrée de sulfate de fer. Celle-ci désorganisera le champignon et arrêtera sa propagation.

Pour préparer une dissolution concentrée de sulfate de fer, on arrose 1 kilogr. de cristaux de ce sel avec un peu d'acide sulfurique et on achève la dissolution dans un litre d'eau.

Il faut surtout avoir soin d'opérer ces traitements avant que de nombreuses attaques aient pu se produire et qu'elles n'aient fortement compromis les arbres. B. KOHLER.

(*Journal de la Société centrale d'horticulture du Nord*).

* *

Le Fumier humain. — Un procédé depuis plus de vingt ans en usage dans les casernes militaires pour recueillir les déjections humaines, consiste à les recevoir sur une litière végétale, déposée d'une façon aussi simple qu'originale. Un tonneau, défoncé à une de ses extrémités, est garni à la partie basse d'une couche de dix à douze centimètres de matières absorbantes (paille hachée, menues-pailles, débris végétaux de toutes sortes, cendres végétales). Sur cette couche absorbante, on place un cylindre conique creux, ayant un diamètre moindre que celui du tonneau. Entre les parois du tonneau et celles du cylindre existe un espace vide plus large à la base qu'au sommet ; on remplit cet espace de matières absorbantes

de la même nature que celles qui sont au fond du tonneau, on les tasse légèrement pour leur donner de la consistance, puis on retire le cylindre-moule. Une couleuse vulgaire peut donner une idée de ce cylindre-moule, munie de son couvercle sur lequel on versera les absorbants pour les glisser et les tasser contre les parois du tonneau. L'espace occupé par le cylindre-moule est vide, c'est dans ce vide que tombent les déjections.

Voici ce qui se produit alors :

Les déjections abandonnent leurs parties liquides à la couche absorbante, qui les retient, ainsi que les gaz. Ces liquides se trouvent soustraits à l'action de l'air, toute fermentation anormale est prévenue, ainsi que la formation des gaz insalubres, et toute déperdition des principes utiles est évitée.

Lorsque le tonneau est plein, il contient un engrais normal, analogue au fumier de ferme, sous un volume moindre, et néanmoins sept ou huit plus riche en azote, acide phosphorique, etc. Le tonneau plein est recouvert d'une poignée des mêmes absorbants et peut être vidé sans inconvénient dans une cour, un jardin, etc.

Dans cette opération, il ne sort aucun liquide du récipient. Il ne s'en dégage aucune odeur appréciable; les matières solides, emmagasinées dans les absorbants, par qui elles ont été asséchées et inodorisées, échappent même à la vue.

Un tonneau d'un hectolitre rempli représente en poids 80 % de déjections et 20 % d'absorbants : c'est dire la richesse du produit obtenu.

Si ce système se vulgarisait, s'il était mis en pratique partout où son emploi est possible, nul doute qu'un grand progrès hygiénique et agricole ne serait obtenu.

LÉON ARBEAUMONT.

(Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture d'Épernay.)

APPEL

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Chacun est pénétré de cette vérité que notre principale ressource, et la plus certaine, consiste dans la cotisation annuelle de nos Sociétaires.

Le Bureau et le Conseil d'Administration de la Société estiment que les Membres, tout en versant leurs cotisations, peuvent encore contribuer, par leurs efforts personnels, à augmenter l'effectif de la Société.

Si, chaque année, les Sociétaires présentaient UN ADHÉRENT, nos moyens d'action se trouveraient considérablement augmentés.

Ils les prient donc vivement de remplir les indications énoncées au Bulletin ci-dessous et de l'adresser à M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL de la Société, à Senlis.

Société d'Horticulture de l'Arrondissement de Senlis.

BULLETIN de présentation d'un Membre nouveau.

NOM : M _____

PRÉNOM : (un seul) _____

QUALITÉ : _____

ADRESSE : _____

SIGNATURE : _____

Présenté par M _____ demeurant à _____

et M _____ demeurant à _____

Les Sociétaires paient une cotisation annuelle de 10 francs. —
Cette cotisation est de MOITIÉ pour les Aides-Jardiniers.

Leçons d'Horticulture.

MAI 1899

Arboriculture : Greffe en écusson.

Floriculture : Plantation d'une corbeille.

<i>Vineuil :</i>	Jeudi 4, à 2 heures, chez M. Ferraud.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 7, à l'issue de la séance, au jardin d'expériences.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 11, à 2 heures, chez M. Camille Boucher.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 14, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 18, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 21, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 25, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.
<i>Creil :</i>	Dimanche 28, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

Senlis. — Imprimerie Administrative et Commerciale.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.